

**édito**



Monsieur le maire et Madame Balloteau, adjointe à la culture et au patrimoine, lors de l'exposition sur la déportation présentée par Madame Gautier et Monsieur Jamain.

Chères Marennaises,  
Chers Marennais,

Le mois de novembre sera marqué par le prolongement des grandes opérations de voirie. Outre les travaux d'aménagement de l'avenue Léon Hélène et de la rue de l'Estran, débutera la rénovation des rues Albert 1er et Fourgeaud. Ces travaux qui entrent dans le cadre de la revitalisation de notre centre-ville, seront prolongés, dès l'année prochaine par l'aménagement complet de la rue Dubois-Meynardie et de la place des Halles.

La commune veille à ce que les travaux bénéficient à tous les secteurs de Marennes. C'est pour cette raison que des travaux ont également eu lieu au port de plaisance qui, avec le port ostréicole fait partie des lieux incontournables de notre patrimoine qui requièrent toute notre attention.

C'est un autre patrimoine, culturel celui-là, qui sera mis en valeur dans la salle d'exposition rue Le Terme, avec un hommage à Jacques Dubois-Meynardie présenté par la société d'histoire du canton. Le mois sera d'ailleurs riche en expositions de qualité grâce à la venue de Jacques Cinquin, artiste aubussonnais, qui présentera quelques-unes de ses plus belles tapisseries. C'est un très grand honneur pour notre commune de recevoir cet artiste renommé et je sais pouvoir compter sur votre générosité pour lui réserver le meilleur accueil qui soit.

Je sais également pouvoir avoir toute confiance en vous pour prolonger l'action que l'équipe municipale a engagée pour faire de notre ville un lieu plus sain, notamment par des achats d'équipements du type scooter à déjections canines et véhicules électriques de nettoyage. Mais rendre la commune propre est l'affaire de tous ! J'en appelle donc au civisme de chacun pour respecter les règles élémentaires d'une vie agréable en société.

Du civisme, de la culture et des grands travaux : Marennes bouge, Marennes s'anime, Marennes avance, grâce à vous !

Amitiés républicaines  
Nicolas Vallet

**■ Remplacement d'une partie du ponton A au port de plaisance**



Récupération de l'ancien ponton abîmé.

Le 4 octobre dernier, la commune a dû faire effectuer quelques travaux au port de plaisance de Marennes suite aux dégâts subis lors du passage de Xynthia le 28 février dernier.

La partie endommagée par la tempête Xynthia ne pouvant simplement être réparée, il a été nécessaire de procéder au remplacement de toute une partie du ponton A ainsi que de deux catways attenants, petits appontements flottants installés perpendiculairement au ponton principal. L'opération, confiée à l'entreprise Atlantique Services, s'est

révélee délicate et a requis un savoir-faire tout particulier, les éléments à déplacer étant importants. Grâce à cette action, dont le coût s'élève à 18 000 euros, les plaisanciers vont pouvoir accéder à leur bateau dans les meilleures conditions.

D'autres investissements seront réalisés par la municipalité afin d'améliorer le port de plaisance. Les travaux d'aménagement de l'aire de grutage et de carénage font actuellement l'objet d'une étude par le cabinet FR Environnement.



Montage du nouveau ponton et de ses catways.

**■ La salle d'exposition reçoit Jacques Cinquin, artiste aubussonnais**

**Après avoir accueilli, au cours des dernières semaines trois expositions différentes, la salle d'exposition municipale accueillera au cours des prochains mois, quatre nouvelles expositions aussi variées que talentueuses.**



«Les Saltimbanques»,  
tapisserie de Jacques Cinquin

**En novembre :**

Le mois de novembre verra se succéder trois expositions aux styles bien différents. La première, du 2 au 6 novembre, consacrée à la vie de Jacques Dubois-Meynardie, offrira aux visiteurs un voyage dans la vie de celui sans qui Marennes ne serait pas la même aujourd'hui. On lui doit notamment la construction de l'hôpital.

La seconde exposition, du 8 au 20 novembre et présentée par Marie-Laure Boury de l'association Marennes Art et Culture sera beaucoup plus contemporaine et présentera certains des tableaux de ses élèves.

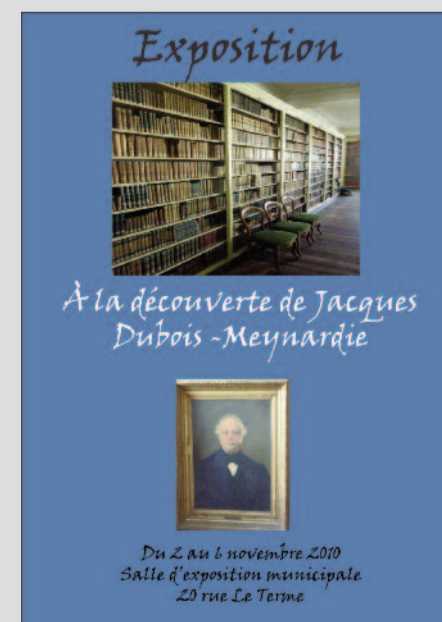
La troisième, du 21 novembre au 5 décembre, présentera quelques-unes des meilleures œuvres de Jacques Cinquin, véritable figure d'Aubusson. L'œuvre de cet artiste peintre et peintre cartonnier est empreinte de son amour pour le cirque. Il est d'ailleurs, depuis sa création, un des piliers du cirque international de Monaco.

**En décembre :**

Le mois de décembre sera lui aussi bien rempli avec la tenue de deux expositions. La première du 6 au 19 décembre proposera à un artiste de Marennes Art et Culture d'exposer ses plus belles toiles et la seconde, du 20 au 31 décembre présentera les œuvres de Michèle Poitrenaud professeur d'arts plastiques.

L'initiative que la commune a prise en

ouvrant cette salle d'exposition et le succès rencontré par les différents artistes qui s'y sont succédé confortent clairement l'idée selon laquelle la culture a toute sa place en plein centre-ville. Nul doute que les Marennais seront nombreux à confirmer cette tendance en se rendant nombreux dans chacune des expositions proposées d'ici la fin de l'année.



# Compte-rendu des conseils municipaux

## Conseil municipal du 19 octobre 2010

Absents : Jean-Pierre DAZA, Marc PELLACOEUR

Absents ayant donné pouvoir : Catherine BERGEON, Valérie BOUCHARD, Catherine BAILLOU

Monsieur le maire soumet le procès-verbal de la réunion du 14 septembre dernier au vote. Le procès-verbal est adopté (Monsieur GRANDILLON s'abstient, n'ayant pas participé à la réunion du 14 septembre).

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité.

### • FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

#### A l'unanimité :

- Il est arrêté la nouvelle composition des commissions municipales comprenant les élus et non élus.

Madame RENAUD fait remarquer que des personnes non élues de la commission n° 3 "travaux, voirie, urbanisme" n'ont jamais été convoquées.

Monsieur MOINET souligne que les personnes non élues membres de la commission n° 3 ont bien été convoquées à participer à la réunion de cette commission, il y a six mois environ. Il précise que la moitié de ces personnes non élues était présente.

- Il est créé une commission "internet" dont la composition est la suivante :

Alain MONBEIG	Catherine BERGEON
Richard BORIE	Jean NOGUES
Jean-Pierre FROC	Catherine BAILLOU
Maurice-Claude DESHAYES	Marie-Laurence POIRIEZ
Mickaël VALLET	Maryse EUSOP

Monsieur le maire précise que cette commission ad hoc aura pour mission de débattre du nouveau site internet, des orientations à mi-parcours et de sa mise en ligne.

### • EQUIPEMENTS CULTURELS

#### A l'unanimité :

- Il est émis un avis favorable sur la mission de contrôle technique à confier au Cabinet VERITAS pour le coût de 6 113,95 € TTC, dans le cadre de l'aménagement de la deuxième tranche de la médiathèque.

Monsieur SAMZUN demande si le choix du cabinet a été fait uniquement à partir du prix de journée ou également à partir de la méthodologie.

Monsieur DESHAYES confirme que c'est le prix de journée qui a présidé au choix du cabinet VERITAS et non pas au temps total passé.

Monsieur MONBEIG regrette de ne pas avoir vu jusqu'à présent le projet de deuxième tranche de la médiathèque.

Madame BALLOTEAU souligne que ce projet n'a fait, jusqu'à présent, l'objet que d'un avant-projet sommaire de l'architecte. Lors de la prochaine réunion avec l'architecte, le projet sera présenté au conseil municipal. Elle précise toutefois que le projet a été présenté en commission "culture, patrimoine".

Monsieur MONBEIG note que la commission est une chose, le conseil municipal en est une autre.

Madame BALLOTEAU souligne que le projet commence seulement à prendre forme, l'architecte ayant dû prendre en compte la demande du personnel. Le projet sera présenté au conseil municipal lorsqu'il aura avancé.

Monsieur le maire fait observer que la composition des commissions municipales repose sur la représentation proportionnelle, conformément à la réglementation, ce qui démontre l'importance que le législateur a voulu accorder à ces commissions municipales. C'est ce qui explique que les projets sont examinés par les commissions, étant précisé qu'il n'y a pas d'engagement des investissements lourds sans l'aval du conseil municipal.

Monsieur MONBEIG ne comprend pas pourquoi le maire lui dit cela. Il ne conteste pas que le projet ait été examiné par la commission. Il souligne que ce n'est pas la réponse qu'il attend à sa question.

Monsieur le maire souligne que c'est pourtant la réponse qu'il donne. Il ne voit pas l'intérêt de remettre constamment ce débat sur la table.

- Il est émis un avis favorable sur la mission de contrôle technique à confier au Cabinet VERITAS pour le coût de 3 664,54 € TTC, dans le cadre de l'aménagement de la ludothèque.

Monsieur SAMZUN demande pourquoi on ne prend pas le moins cher si c'est le critère qui compte.

Monsieur le maire rappelle que c'est le prix de journée qui compte. En ce qui concerne le temps passé, il souligne que la commune essaie de mesurer la proposition qui semble la plus pertinente et honnête.

- Il est adopté le nouveau règlement intérieur de la médiathèque dont les modifications, par rapport au règlement précédent, portent sur deux points : le point relatif au fonds ancien a été supprimé ; une phrase a été ajoutée pour l'exclusion de la médiathèque en cas de comportement pouvant nuire au bon fonctionnement de la médiathèque.

Monsieur le maire souligne que la commune doit protéger les agents en cas de comportement difficile de la part des usagers, ce qui n'est pas rare.

Monsieur MONBEIG demande si le fonds ancien situé dans l'ancienne mairie va être transféré dans le cadre de la deuxième tranche de la médiathèque.

Madame BALLOTEAU informe qu'une conservatrice, spécialisée dans les fonds anciens, a fait un état sanitaire des documents. Les résultats d'analyse sont très bons. Il n'y a pas d'insectes ni de moisissures. Par ailleurs, la DRAC, lorsqu'elle est venue à la médiathèque, a recommandé à la commune l'achat d'un hygromètre pour mesurer les variations de température de ce fonds ancien, cet achat étant subventionnable. Une vérification du système électrique va être réalisée. Elle précise que pour l'instant le fonds ancien reste à sa place, à la maison des associations.

Monsieur le maire informe que la commune se pose la question de savoir comment il serait possible d'exposer la richesse du fonds au public, tout en respectant les modalités de conservation.

### • VIE ASSOCIATIVE

#### A l'unanimité, il est accordé les subventions suivantes :

- 200,00 € à la Maison de Pierre qui tient une permanence à Marennes pour les personnes en situation de handicap, psychique et/ou en situation d'isolement ;

- 900,00 € Lud'Oléron pour l'acquisition d'un logiciel spécifique de gestion d'un fonds de jeux et jouets ;

- Il est accordé une subvention de 500,00 € à l'association "Plus de son".

Monsieur GRANDILLON demande si c'est une association marennaise.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit d'une association non marennaise qui intervient sur la commune de Marennes. Monsieur le maire se demande d'ailleurs ce qu'est « une association marennaise ».

Monsieur GRANDILLON demande s'il aurait droit à une subvention s'il organisait un concert.

Monsieur le maire répond par l'affirmative, dès lors que Monsieur GRANDILLON agirait en tant que président d'association.

Monsieur GRANDILLON attire l'attention sur le fait que cela peut constituer la porte ouverte pour de nombreuses demandes de subventions.

Madame EUSOP note que la Maison de Pierre, si elle ne constitue pas une association marennaise n'en poursuit pas moins un but social.

Monsieur MONBEIG demande si le concert va être gratuit ou payant.

Monsieur le maire informe que le concert sera payant.

Monsieur MONBEIG pose la question de savoir pourquoi il faudrait verser une subvention si le concert va être payant.

Monsieur le maire s'étonne de cette question et propose à Monsieur Monbeig de poser cette question à Madame Renaud, vice-présidente de Marennes Art et Culture.

Madame RENAUD demande si cette association est financée par le Pays Marennes Oléron et la région.

Monsieur le maire répond par l'affirmative. Il souligne que c'est une association qui intervient sur l'ensemble du pays. Le pays accorde une subvention à cette association afin qu'elle équilibre son budget avec la billetterie. Elle organise des concerts pour jeunes publics.

Madame RENAUD demande si l'association est subventionnée par les communes où elle organise les concerts.

Monsieur le maire souligne que les communes où ont lieu les concerts versent une subvention à cette association.

### • ECOLES

A l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché des travaux de pose de stores à passer avec la Société Royan Stores pur le coût de 3 727,62 € HT soit 4 458,23 € TTC, dans le cadre des travaux à l'Ecole élémentaire Henri-Aubin.

### • DIVERS

#### A l'unanimité,

- Il est émis un avis favorable sur la proposition financière du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) pour la pose de prises d'illumination qui s'élève à 6 140,75 € HT.

- Il est sollicité la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Démoustication au 31 décembre 2010 et sa liquidation dans les conditions proposées par le président dudit syndicat.

Monsieur MOINET souligne que les opérations de démoustication ne vont pas disparaître. Elles seront réalisées par la nouvelle structure compétente.

Monsieur MONBEIG demande ce que va devenir le personnel.

Monsieur BARON précise que le personnel sera intégré dans la nouvelle structure.

Monsieur le maire souligne que l'Etat veille à éviter des doublons entre des syndicats intercommunaux et des structures d'envergure départementale ayant le même objet.

### • PERSONNEL COMMUNAL

A l'unanimité, il est modifié le tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur DESHAYES souligne qu'il s'agit seulement de modifier le tableau des effectifs, ce qui n'avait pas été fait au fur et à mesure du changement de grade des agents dont les postes précédemment occupés n'étaient pas supprimés.

Madame EUSOP revient sur la situation de l'Office de Tourisme.

Monsieur DESHAYES rappelle que l'objectif de la commune est, au 1er janvier de l'année 2011, de permettre à l'Office de Tourisme de fonctionner dans de bonnes conditions. Il est nécessaire d'étudier l'organigramme avant d'envisager la création d'un poste.

Madame EUSOP souligne que l'agent chargé de l'accueil à l'Office de Tourisme va prendre ses congés en novembre. Que va-t-il se passer, sachant qu'il y a un accord entre le Théâtre de la Coupe d'Or et l'Office de Tourisme pour la réservation d'un spectacle et qu'une réunion est prévue pour l'agrément des nouvelles locations.

Monsieur le maire précise que la mairie va prendre le relais pendant les congés de l'agent. En ce qui concerne les éventuelles réunions, l'Office de Tourisme peut peut-être se débrouiller seul, en s'appuyant sur les bénévoles de l'association.

Madame EUSOP fait observer qu'il n'y a que quatre personnes bénévoles qui participent activement au sein de l'Office de Tourisme.

Monsieur le maire va examiner la situation de l'Office de Tourisme afin de trouver jusqu'à la fin de l'année une solution à minima. Il note que ce type de lacunes pose question. Si dès qu'un agent prend ses congés tout s'arrête, on peut s'interroger sur la nécessité de professionnaliser cette structure.

### • PORTS

#### A l'unanimité,

- Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux de remplacement de deux poteaux du ponton B du port de plaisance à passer avec l'Entreprise ABM Serrurerie de Saint-Just-Luzac, pour le coût de 4 261,00 € HT soit 5 096,16 € TTC.

- Il est émis un avis favorable sur le marché de travaux de réfection du quai de la petite cale du port ostréicole à passer avec l'Entreprise SMBA, pour le coût de 10 895,95 € HT soit 13 031,56 € TTC.

### • COMPTABILITE - FINANCES

#### A l'unanimité,

- Il est admis en non-valeurs les taxes irrécouvrables d'un montant total de 812,61 € correspondant à des droits de cantine et de garderie ainsi qu'à des taxes d'occupation de stalle du marché couvert, pour les années 2008 et 2009.

- Il est procédé à divers virements de crédits en section d'investissement du budget commune.

- Il est amorti de façon linéaire divers biens récemment acquis pour un montant total de 9 362,59 € selon des durées diverses.

### • ANIMATION

A l'unanimité, il est sollicité une subvention pour le Festival des cultures francophones :

- dans le cadre du programme LEADER 2007/2013 ;

- au titre du contrat régional de développement durable ;

le coût du festival s'étant élevé à 19 500,00 € TTC.

### • QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MONBEIG souligne qu'il n'a pas encore vu fonctionner le scooter acheté par la commune il y a quelques temps.

Monsieur DESHAYES informe que le scooter circule à plein régime dans la ville. Actuellement, la commune étudie l'organisation du circuit de ce scooter avec l'agent chargé de l'entretien. Il conviendra d'intégrer les écarts dans les circuits qui seront arrêtés. Il informe par ailleurs que la commune rencontre un souci technique avec ce scooter, plus particulièrement au niveau de la batterie qui fait fonctionner la pompe de ramassage. Un courrier va être adressé à l'entreprise pour lui faire part de ce problème.

Monsieur GRANDILLON demande combien de fois le circuit sera effectué.

Monsieur DESHAYES précise que l'agent chargé de la conduite du scooter passera la matinée à ramasser les déjections canines. L'après-midi, il repassera avec le véhicule électrique pour compléter le nettoyage.

Monsieur le maire ajoute qu'à partir d'un certain niveau d'incivilités, on ne peut pas être intelligent à la place des gens.

Monsieur GRANDILLON fait observer que malheureusement, là où auront été enlevées les déjections canines, il y en aura d'autres le lendemain.

Monsieur DESHAYES informe qu'une campagne de sensibilisation va être menée par la commune à travers le bulletin municipal et Le Littoral. Un appel à la citoyenneté sera lancé.

Monsieur GRANDILLON demande si le scooter pourra passer partout, en particulier dans les venelles.

Monsieur DESHAYES souligne que le scooter doit être en mesure de passer partout, y compris dans les ruelles très étroites. En cas d'impossibilité, le nettoyage se fera à pied.

Madame EUSOP rappelle que, lors de la rentrée des classes, il avait été souligné le problème de stationnement des voitures des parents d'élèves à proximité de l'école élémentaire à hauteur du rond-point. Elle souhaite savoir si ce problème existe toujours, malgré le nouvel agent municipal.

Monsieur le maire souligne qu'avec un agent supplémentaire, la police municipale est plus présente sur le terrain. La commune n'a pas enregistré de plaintes de parents d'élèves.

Madame AKERMANN fait observer qu'elle a reçu l'association des parents d'élèves, il y a quelque temps, qui ne l'a pas interpellée sur ce problème.

Madame EUSOP souligne que c'est l'ancienne présidente des parents d'élèves qui lui en a parlé.

Monsieur le maire souligne qu'il y a suffisamment de permanences assurées par les élus pour que les Marennais viennent s'adresser directement à la mairie en cas de problèmes.

Monsieur SAMZUN rappelle qu'il était intervenu au cours de la dernière réunion de conseil municipal pour évoquer le problème des deux logements situés dans l'allée des Six Moulins qui ont brûlé.

Monsieur DESHAYES informe que lors du conseil d'administration d'Habitat 17, il a posé la question de savoir quand seraient reconstruits les logements. Il lui a été répondu que les appels d'offres avaient été lancés. Il informe par ailleurs qu'il a fait part des mécontentements des voisins, évoquant les problèmes de sécurité. Habitat 17 a adressé un courrier aux riverains il y a dix jours.

Monsieur SAMZUN souligne qu'Habitat 17 pourrait sécuriser le site, compte-tenu de la présence d'enfants dans le quartier.

Monsieur DESHAYES souligne que si dans le courrier qu'a adressé Habitat 17 aux riverains, il est fait mention de sécurisation du site, rien n'a été fait jusqu'à présent par Habitat 17. La seule sécurisation qui a été faite l'a été par la commune. Il va recontacter Habitat 17 pour lui demander d'intervenir. Il rappelle qu'il avait déjà demandé au service d'urbanisme d'accélérer l'examen de permis de construire afin de réduire les délais.

Monsieur SAMZUN craint qu'un enfant se blesse.

Monsieur DESHAYES va faire pression auprès d'Habitat 17.

Monsieur le maire souligne que la commune est très souvent sollicitée pour intervenir pour la sécurité d'un lieu. Il est très difficile de faire la distinction entre la notion d'insalubrité au sens général du terme et la notion d'insalubrité légale. Lorsqu'un immeuble menace ruine, il convient pour la commune de justifier d'un réel danger pour pouvoir intervenir au titre du pouvoir de police du maire. Il souligne par ailleurs que les bailleurs sociaux (Habitat 17 et les SEM) ne sont pas toujours à la hauteur de ce qu'ils doivent faire. Le temps de réaction d'Habitat 17 en est la démonstration pour les logements qui ont pris feu. Il fait observer qu'il n'y a pas que les bailleurs sociaux du département pour mener à bien des projets de logements locatifs.

Monsieur SAMZUN insiste sur l'insécurité du site. Il convient, selon lui, de prendre des mesures par constat d'huissier, par exemple, ou par d'autres moyens.

Monsieur le maire souligne qu'Habitat 17 étant une structure départementale, il conviendrait peut-être de saisir le représentant local du Conseil général. Si tant est que cela puisse accélérer les choses.

## ■ Pour plus de civisme et de propreté...

### Un nouvel outil de propreté

Un nouvel outil de propreté circule depuis quelques jours dans les rues de Marennes. La mairie a fait l'acquisition d'une moto à déjections canines pour assurer la propreté des voies en centre ville mais aussi dans les écarts.

Actuellement, l'agent chargé de cette mission rôde les circuits pour, à terme, effectuer des passages réguliers dans l'ensemble de la commune. Cette mise en œuvre devrait participer à l'amélioration du cadre de vie des Marennais.



La nouvelle moto à déjections canines

### Les déjections canines, une affaire d'éducation...

Mettre en place un ramassage spécialisé, c'est un moyen d'intervention à posteriori qui ne dispense pas les propriétaires d'animaux de respecter le domaine public.



Un des distributeurs de sacs à déjections canines

On peut tout à fait promener son chien sur les voies publiques et faire en sorte de ne laisser aucune pollution sur place. Des sacs spécifiques sont à la disposition des maîtres (s'ils n'ont pas pris soin de s'en munir chez eux). On peut aussi éduquer son chien à utiliser les caniveaux. Tout cela n'est affaire que d'éducation : éducation du chien mais

aussi éducation de son propriétaire qui affecte de ne rien voir, qui oublie le temps où ses enfants ne pouvaient utiliser les espaces publics sans craindre les déjections.

Alors un petit effort de chacun et l'ensemble de la population appréciera.

### La propreté en général, une affaire de civisme...

Chacun mesure bien le besoin de vivre dans une ville propre. Les services municipaux s'emploient au nettoyage quotidien de la cité mais ils seraient sans aucun doute bien aidés si chacun respectait les règles élémentaires en ce domaine.

La propreté, c'est bien le fait d'un comportement citoyen de chaque instant, c'est un effort qui sert tout le monde et rend la vie plus agréable : je mets mon papier dans une poubelle, je ne dépose pas des encombrants sur les trottoirs, j'utilise les containers à papier et ceux à verre, je place mes déchets verts dans des poubelles et non dans des sacs jaunes, etc...

Tous ensemble nous nous devons d'améliorer notre cadre de vie par des gestes simples qui contribuent au bien être de chacun.



Philippe Moinet, adjoint à l'urbanisme

## Priorité voirie

### • Les travaux de la rue Albert 1er ont démarré. (1)

Les travaux de la rue Albert 1er ont démarré le 26 octobre dernier. Cette opération comprend la réfection du réseau public d'eau potable avec la suppression de tous les branchements en plomb, l'effacement des traversées basse tension aériennes, le redimensionnement du réseau de gaz ainsi que le réaménagement proprement dit des deux voies qui a débuté mi octobre avec la réfection des trottoirs en béton lavé ou en pavés calcaire, la réalisation d'un enrobé à chaud et la mise en place d'un nouvel éclairage public.

**Coût de l'opération : 232 000 €**



### • Début des travaux de la rue des Aigrettes mi novembre. (2)

L'aménagement de la rue des Aigrettes qui démarrera avant la fin de l'année 2010 s'articule autour de trois objectifs majeurs :

1. Aménager une voie à double sens qui relie la rue des Aigrettes à la rue des 6 moulins.
2. Créer une voie piétonne pour permettre aux usagers de relier leur lotissement au centre ville.
3. Créer un maillage des réseaux (eau potable, assainissement des eaux usées, électricité) de manière pérenne.

Le mode de financement qui a été choisi pour ce projet est le principe de PVR (Participation pour voies et réseaux). En clair, une participation importante est demandée aux futurs aménageurs de lotissements autour de la rue des Aigrettes afin de réaliser les travaux de voirie et de réseaux qui desserviront ces lotissements.

Ainsi, les travaux se dérouleront en deux étapes. La première comprendra la réalisation des réseaux, de l'empierrement de la voie et la pose d'un bicouche. La seconde étape, qui débutera lorsque les lotissements seront réali-

sés, comprendra la réalisation des trottoirs, des bordures de trottoirs, des ouvrages de voirie ainsi que les plantations d'espaces verts.

**Coût de l'opération : 650 000 €**



## ■ Télévision tout numérique

Après le passage au Tout Numérique du 19 octobre 2010, il peut subsister quelques difficultés de réception. Dans ce cas un seul numéro d'informations et d'aide : **0970 818 818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h)

## ■ Renouvellement des concessions temporaires du cimetière

Le cimetière de Marennes, propose deux types de concessions : des concessions temporaires d'une durée de 15, 30 ou 50 ans et des concessions perpétuelles.

Lorsqu'une concession temporaire arrive à son terme, le concessionnaire ou ses ayants-droit disposent d'une durée de deux ans après l'échéance pour faire la demande de renouvellement.

Par exemple, pour les concessions temporaires arrivées à échéance en 2008, une demande de renouvellement doit être

adressée en mairie avant le 31 décembre 2010. Si aucun ayant-droit ne s'est manifesté à cette date, la commune reprendra la concession concernée.

Aussi, pour éviter toute mauvaise surprise, il est conseillé aux familles qui possèdent une concession temporaire d'être très vigilantes sur la date d'expiration de celle-ci.

Les familles qui souhaitent obtenir plus de renseignements à ce sujet peuvent contacter la police municipale au 05 46 85 25 55.

## ■ Bicentenaire du temple de Marennes



Le temple protestant de Marennes célébrera son bicentenaire le 9 décembre prochain à 18h00. De nombreuses manifestations sont prévues du 27 novembre au 11 décembre. Le programme complet sera annoncé dans le prochain bulletin municipal.

## Le programme du téléthon, les 3,4 et 5 décembre prochain.

HORAIRE	VENDREDI 3/12/2010	SAMEDI 4/12/2010	DIMANCHE 5/12/2010
10h00 - 11h00		Cercle de Yoga	
Toute la matinée		Atelier créatif et vente de gâteaux au marché de Marennes	Loto de l'USM de football*
18h30 - 20h30	Spectacle de danse de la compagnie Ballet Alcyon*	Spectacle de danse de l'association K Danser*	
21h00 - 23h00	Démonstration de l'association Tous en piste*	Spectacle de danse de l'association Chemin d'étoiles*	

(\*) Au centre d'animation et de loisirs

## Bienvenue à la nouvelle association : la maison de pierre

La Maison de Pierre a le plaisir d'annoncer la reprise de son atelier « théâtre ». Exercices ludiques et ambiance conviviale garantie ! N'hésitez pas à pousser la porte et à venir apprendre les techniques et les exercices qui vous permettront de travailler la voix, les gestes, les émotions, de jouer des situations et de découvrir les joies du travail en équipe.

Créé au printemps 2010, cet atelier attire de plus en plus de personnes parmi les usagers de La Maison de Pierre.

Ne manquez pas ce rendez-vous théâtre sur Marennes à La Maison des Associations, située rue Georges Clemenceau, le lundi après-midi de 14h30 à 16h30, tous les quinze jours. Le calendrier des séances est affiché sur place.



La maison de Pierre



La création des recettes

## Des collégiens à la découverte des produits régionaux

Le 14 octobre dernier, une quarantaine d'élèves du collège Jean Hay, a reçu la visite de membres de l'Institut Régional de la Qualité (IRQUA) Poitou-Charentes. Les collégiens ont ainsi été sensibilisés à la démarche qualité pour les produits régionaux.

La journée de découverte a été scindée en deux parties :

- La matinée fut dédiée à la théorie avec une intervention des membres de l'IRQUA au collège. Les élèves ont ainsi pu découvrir le fonctionnement de la démarche qualité, le décodage d'un code barre, la qualité d'un label, ... Ils ont également découvert un large éventail de produits régionaux et ont appris à différencier, par le goût, la qualité de produits identiques.



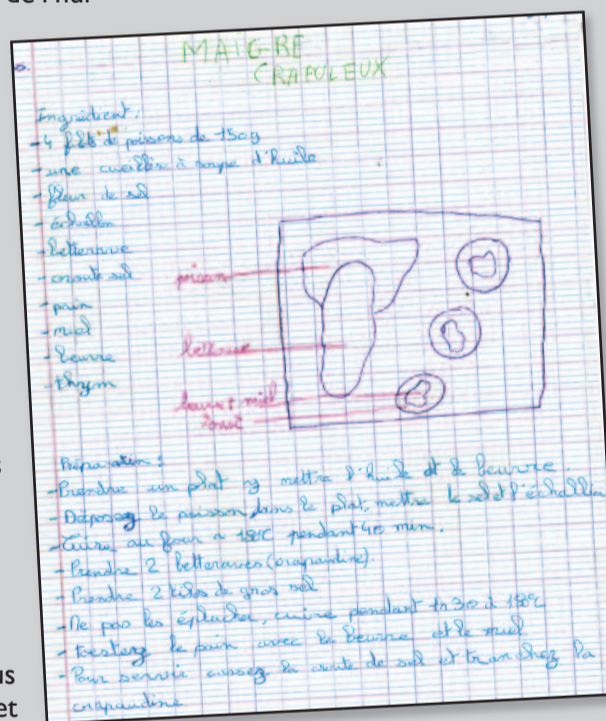
Le groupe de collégiens à la sortie de la cité de l'huître

- L'après-midi a été consacré à la pratique, par des ateliers ludiques réalisés à la Cité de l'huître.

Ils ont pu découvrir ce qu'est une « claire » et déguster différents produits du terroir (autres que les huîtres). Aidés du cuisinier de l'IRQUA, ils ont ensuite élaboré, par petits groupes, une recette à base de produits locaux.

Ce fut pour tous l'occasion de faire preuve d'imagination... ce qui n'a pas manqué ! Notons en particulier le groupe qui a réalisé la meilleure recette composée notamment de poisson, de miel et de betterave.

Les collégiens sont tous repartis avec un cadeau et de très bons souvenirs, ainsi qu'avec une connaissance plus aiguisée des produits de leur région.



La recette gagnante

L'Institut Régional de Qualité organise ses objectifs autour de 3 axes majeurs :

- Qualité et produits fermiers : accompagner les professionnels s'engageant dans une démarche qualité.

- Appui à la commercialisation en circuit court : faciliter l'accès aux produits sous identifiant régional.

- Faire connaître les produits régionaux qui s'inscrivent dans la démarche qualité et les lauréats du Concours des Saveurs Régionales.

L'objectif de cette action de l'IRQUA Poitou-Charentes, concerne 25 collèges sur l'ensemble de la Charente-Maritime. Elle fait ainsi découvrir aux jeunes les produits régionaux. Il s'agit également de leur faire prendre conscience que chaque achat est un acte responsable qui a un impact sur la vie de leur région, l'environnement, la santé... Savoir reconnaître un produit local de qualité, le choisir, c'est encourager une agriculture diversifiée et durable. En éveillant leurs cinq sens aux produits régionaux, l'IRQUA

cherche à faire de ces consommateurs en herbe de futurs consommateurs avertis.

## Calendrier des Manifestations Novembre



## Ça se passera à Marennes

Du 30/10 au 13/11/2010

**Exposition de « Fabrice PINEAU »**

Aux Ateliers d'Arts

Place Brassaud

Tél : 05 46 85 02 46

Le 4/11/2010 à 20h30

**Théâtre**

**« Cancre d'un jour, cancre toujours »**

Troupe de comédiens amateurs de Bourcefranc-Le Chapus.

Tarif unique: 6€ ; gratuit -12 ans.

Cinéma l'Estran

Place Carnot

Tél : 05 46 85 21 41

Le 7/11/2010 à partir de 15h

**Thé dansant**

Organisé par Christian

Centre d'Animation et de Loisirs

rue Jean Moulin

Tél : 05 46 02 26 96

Le 11/11/2010 à 20h30

**Revue cabaret**

Sketches, chants, danses, parodies.

Réservation conseillée au

05 46 47 54 84

Tarifs : 8€ adultes

et 5€ enfants -12 ans

Cinéma l'Estran

Place Carnot

Tél : 05 46 76 10 83

Le 13/11/2010 à 20h30

**Loto du vélo club**

Centre d'Animation et de Loisirs

rue Jean Moulin

Tél : 05 46 85 47 74

Le 18/11/2010 à 20h30

**Musique jazz**

avec le groupe "Tricia Evy Trio"

Plein tarif sur place: 14€

Sur réservation à l'Office de

tourisme de Marennes jusqu'au

18 novembre 15h : 12€ ;

Tarif réduit : 9€ ; Gratuit -12 ans.

Cinéma l'Estran

Place Carnot

Tél : 05 46 85 21 41

Le 20/11/2010 à 15h

**Connaissance du monde L'Inde, de l'Himalaya au golfe du Bengale.**

Film réalisé et commenté par

Gilbert Leroy

Cinéma l'Estran

Place Carnot

Tél : 05 46 82 15 15

Le 20/11/2010 à partir de 20h

**Concert de l'association «+ 2 son».**

Tarifs : Réduit et prévente : 6 €

Normal : 10 €

Centre d'Animation et de Loisirs

Rue Jean Moulin

Tél : 05 46 85 24 88

Le 27/11/2010 à 20h30

**Concert de la Sainte Cécile**

avec "L'Avenir de Marennes"

Entrée Gratuite

Centre d'Animation et de Loisirs

rue Jean Moulin

Tél : 05 46 85 37 46

Le 28/11/2010 de 10h à 18h

**Bourse aux jouets**

Organisée par la LIPE

« Restauration sur place »

Ouverture dès 9h

pour les exposants

Centre d'Animation et de Loisirs

rue Jean Moulin

Tél : 05 46 84 64 75